Reconstituer naturellement un couvert prairial avec les caractéristiques fourragères souhaitées

OBJECTIF : Acquérir des connaissances sur les processus biologiques de reconstitution naturelle de la qualité des prairies après une dégradation (ou une insatisfaction de l'éleveur), savoir réaliser un état des lieux des dynamiques de végétation actuelles et en comprendre les causes afin d'adapter ses pratiques de pâturage en conséquence afin d'atteindre ses objectifs de production

PROGRAMME

- Présentation de la démarche Pâtur'ajuste
- Présentation des critères d'observation sur les végétaux permettant d'identifier les causes de la dégradation du couvert
- Présentation des processus biologiques régissant la croissance, la survie ou la mortalité, et la régénération des végétations
- Explication des repères d'observation à chaque étape ainsi que les leviers techniques actionnables
- Présentation des grandes orientations du système d'élevage, mises en relation avec son système d'alimentation
- Présentation des modes d'exploitation parcellaire sur des surfaces définies
- Réalisation d'un diagnostic de ses prairies : Identification de l'état des lieux de la dynamique des prairies à partir de critères d'observation des végétaux. Analyse des causes et des conséquences des pratiques mises en œuvre.

Dates : 11 mars 2026
Durée : 7 heures
9h30-17h30

AUCAMVILLE (82600)

Intervenante : Sarah Mihout, conseillère technique à SCOPELA (Conseil et formation Agriculture et environnement)

Responsable de stage : Mathilde LEPINE, chargée de formation, 06 46 74 70 69
adear82.ml@jeminstallepaysan.org

Organisation de formation : ARDEAR Occitanie
N° OF : 91300275330

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES Exposé sur les parties théorique, partage de retours d'expérience, et échanges entre les participants et la formatrice, visite terrain et apport technique sur place.

PUBLIC À destination des agricultreur.ice et porteur.euse du Tarn-et-Garonne et des départements limitrophes.

PRÉREQUIS aucun prérequis nécessaire

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES Venir avec une tenue adaptée pour la visite terrain

MODALITÉS D'ÉVALUTATION Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

ATTESTATION DE RÉALISATION Une attestation de réalisation de formation sera fournie à chaque participant en fin de formation

ACCESSIBILITE HANDICAP Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

COUT ET PRISE EN CHARGE Frais pédagogique : **217 € TTC / stagiaires.** Formation prise en charge par VIVEA selon éligibilité et montant du plafond restant. Eligible France Travail. Pour les personnes qui ne seraient pas éligibles, merci de nous contacter.

INFORMATIONS SUR LE TAUX DE SATISFACTION Le taux de satisfaction pour les formations techniques dispensées par le réseau ARDEAR Occitanie en 2024 est de 96,91 %.

Bulletin d'inscription mis à jour le 10/02/2026
V3

BULLETIN D'INSCRIPTION

Reconstituer naturellement un couvert prairial avec
les caractéristiques fourragères souhaitées

DATES : 11 mars 2026

Inscription uniquement en ligne avant le 20/02/2026. Si inscription après cette date, merci de nous contacter.

Mathilde Lépine
Responsable de stage
ADEAR Tarn et Garonne
16 rue Jacques Cartier, 82000
Montauban

En cas de prise en charge spécifique,ledélais de prise en charge de l'inscription peut être plus long. Contactez nous au plus vite au : 06 46 74 70 69 ou adear82.ml@jeminstallepaysan.org

Inscription en ligne

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION DE L'ARDEAR OCCITANIE

PUBLIC

Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation. Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer (dans un délai minimal d'un mois avant le début de la formation).

Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (ARDEAR) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription : Adear 09, Adear 31, Addearg, Adear 82, ARDEAR Occitanie) pour vérifier si leur participation est possible.

Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.

Des prérequis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, réalités techniques…) et sont précisés dans le descriptif des stages.

ASPECTS PRATIQUES

Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués aux participants avant le démarrage de la formation.

Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.

Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

COUT DES FORMATIONS

Pour les adhérents, la majorité des formations sont financées par VIVEA, si éligibles et dans la limite de l'enveloppe disponible ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue
ou sur demande. Pour les nonadhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée.

Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

CHEQUE DE CAUTION

Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaitre les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

ATTESTATION

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

ANNULATION

En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

RECLAMATION

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'ARDEAR dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.